	**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** **PRÉCAUTIONS POUR UN MANIEMENT SÛR** Selon le Règlement CE 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil (16 Points)	RÉVISION 3 12/05/2008

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE :

1.1 Identification de la substance ou de la préparation :

Nom du Produit :	**SULFATE DE SODIUM**

1.2 Utilisation de la substance ou de la préparation :

Utilisations (liste non exhaustive):	**Description de l'action réelle :**
Fabrication de lessives :	Agent de remplissage
Verre :	Fondant
Papier :	Fabrication de pâte à papier Kraft
Autres :	

1.3 Identification de la Société ou de l'Entreprise :

Producteur :

Nom :	MINERA DE SANTA MARTA, S.A.
Adresse :	Pº Independencia, 21- 3º 50001 Zaragoza (Espagne)
Téléphone :	(+ 34) 976 216 129
Fax:	(+ 34) 901 020 266
Adresse e-mail:	msmcomercial@samca.com

1.4 Téléphone d'Urgence:

Institut National Toxicologique de Madrid	(+34) 915 620 420

2 IDENTIFICATION DES DANGERS / RISQUES

Effets nocifs pour la santé :	On n'observe aucun risque en particulier, dans la mesure où les normes générales d'hygiène industrielle sont respectées.
Autres données :	Effet laxatif par ingestion de doses importantes.
Risques physiques et chimiques/ Incendie ou explosion :	**Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion**
Risques spécifiques/ Classification:	Conformément à la Directive 1999/45/CE, ce produit **n'est pas considéré comme une "Substance Dangereuse".**

3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Dénomination Chimique :	Sulfate de sodium anhydre
Formule Chimique :	$Na_2 SO_4$
Poids Moléculaire :	142,04
CAS Registre Nº:	7757-82-6
Nº EINECS:	231-820-9

4 PREMIERS SOINS

Inhalation :	Transporter la personne à un lieu en plein air
Contact avec la peau :	Rien de particulier n'a été spécifié.
Contact avec les yeux :	Laver IMMÉDIATEMENT et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières écartées. Consulter un médecin.
Ingestion :	Rincer la bouche avec de l'eau. Effet laxatif pour de grandes doses. En cas de malaise, se rendre chez le médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE INCENDIES

Moyens d'extinction :	Tous les moyens d'extinction possibles peuvent être utilisés
Contre-indications :	Aucune.
Dangers particuliers :	Selon les critères de la CE, il n'est pas considéré comme un produit inflammable, mais, en cas d'incendie, il peut exister certains risques : sous l'action de la chaleur, il émet des gaz toxiques.
Équipements de protection de lutte contre les incendies :	Masque respiratoire avec filtre anti-poussière Bottes, gants, lunettes

6 MESURES EN CAS DE DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles :	Éviter le contact avec les yeux. Pour plus d'informations, voir point nº 8: "Contrôles d'exposition / protection personnelle". Délimiter la zone d'expansion et empêcher l'accès aux personnes non autorisées
Précautions pour la protection de l'environnement :	Produit qui ne présente pas de risques particuliers pour l'environnement
Méthodes de Nettoyage :	
- Récupération :	Ramasser le produit en se servant des moyens appropriés (balai, aspirateur...) Mettre le produit renversé dans un conteneur approprié en l'étiquetant de façon correcte.
- Nettoyage et décontamination :	Laver la zone polluée avec de l'eau en abondance.
- Élimination :	Éliminer le produit ou le déchet solide dans un centre agréé.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE :

7.1 Manipulation :

Mesures Techniques :	Aucune intervention technique particulière n'est nécessaire.
Précautions :	Éviter la formation ou la dispersion de poussière dans l'atmosphère.
Conseils pour son utilisation :	Respecter les instructions du mode d'emploi

7.2 Stockage :

Mesures Techniques :	Aucun mesure technique concrète n'est nécessaire. Les lieux pour le stockage doivent être maintenus secs.
Conditions de stockage :	
- Recommandations :	Stocker loin de l'humidité et des intempéries
- Substances incompatibles :	Voir point nº 10: Stabilité / Réactivité
- Quantités limites qui peuvent être stockées.	Pas applicable

Matériaux d'emballage :

- Recommandations :	Aciers revêtus. Matières plastiques (polyéthylène, polypropylène)
- Contre-indications :	Aucune à notre connaissance.

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Valeurs limites de l'exposition

VLA (valeurs limites d'exposition): N'existent pas

8.2 Contrôles de l'exposition

Controles de la exposición profesional

- Mesures de caractère technique	Localiser le foyer d'émission de la poussière. S'assurer que le lieu de travail est bien aéré
- Mesures collectives d'urgence :	Rince-œil à proximité des postes de travail
- Protections individuelles :	
Protection respiratoire :	Appareil de protection respiratoire avec filtre anti-poussière
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité
Contrôles de l'exposition de l'environnement :	La législation ne s'applique pas.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information générale

Aspect :

État Physique :	Solide
Forme :	Poudre ou Granulés
Couleur :	Blanc
Odeur :	Sans odeur
pH:	5,5 – 9,5 (Solution aqueuse à 10 g/l)

9.2 Caractéristiques

Point de fusion :	884º C
Punto d'ébullition :	1429º C (à 1013 hPa)
Température critique :	365º C
Température de décomposition :	1200º C
Point d'inflammabilité :	Non applicable
Propriétés des comburants :	Non comburant conformément aux critères de la CE
Limites d'explosion dans l'air :	Non applicable
Densité relative (eau-1):	2,66 (d 20/4) g/cm^3 (20ºC)
Densité apparente :	1,3 – 1,6 Kg/dm^3 (produit non compacté)
Poids spécifique :	2,68 Kg/dm^3 à 20º C
Solubilité :	
- Dans l'eau :	193 g/l à 20º C 488 g/l à 40º C 452 g/l à 60º C
- Dans des solvants organiques :	Insoluble dans : -alcool (éthanol) -glycol
Hygroscopicité :	Produit très hygroscopique

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions qui doivent être évitées :	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Matières qui doivent être évitées :	Aucune réaction dangereuse connue avec les produits d'utilisation courante.
Produits à décomposition dangereuse :	Par décomposition thermique pyrolyse, émission de gaz toxiques (Oxyde de soufre)

11 INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë :	Il n'est pas considéré toxique ni nocif DL_{50} oral (rat): 10000 mg/kg.
Symptômes aigus :	Diarrhées
Effets locaux :	Produit pulvérulent. Peut provoquer une légère irritation des muqueuses nasales par effet mécanique.
Effets CMR (carcinogénéité, mutagénéité et toxicité pour la reproduction) :	De tels effets n'ont pas été décrits.

12 INFORMATION ÉCOLOGIQUE (données à caractère écologique)

Ecotoxicité :	
- Effets dans le milieu aquatique :	CE_{50}(Daphnia magna)/48 heures : 4580 mg/l.
- Classification selon la Commission des évaluation des substances dangereuses de l'eau (KBwS):	WGK o WHC (Water Hazard Class): Classe 1 Légèrement dangereux pour l'eau.
Mobilité :	Pénètre facilement dans le sol sous l'action de la pluie.
Persistance et dégradabilité :	Réduction anaérobie par des bactéries réductrices du sulfate. En présence de substances organiques, le sulfate de sodium est réduit en suivant le cycle du soufre.
Potentiel de bioaccumulation :	N'est pas bioaccumulable.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Destruction / Élimination du produit	Éliminer dans un centre agréé pour la collecte des déchets.
Décontamination / Nettoyage	Laver avec de l'eau les citernes polyvalentes destinées au transport ferroviaire-routier.

OBSERVATIONS :
L'utilisateur doit tenir compte des instructions et des réglementations locales concernant l'élimination

14 INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Voies terrestres: Voies ferrées / Route (RID/ADR):	Pas applicable
Voies Maritimes (OMI/IMDG):	Pas applicable
Voie Aérienne (OACI/IATA):	Pas applicable

OBSERVATIONS :
Les prescriptions réglementaires à ce sujet sont celles en vigueur à la date de la rédaction de ce document. Toutefois, en tenant compte l'évolution toujours possible des règlements concernant le transport de produits dangereux, il est conseillé d'en vérifier la validité au Département Commercial de Minera de Santa Marta.

15 INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Étiquetage :

Obligation pour substances dangereuses :	Pas applicable
Description du produit :	Nom du produit (selon figure au point 1) Nº CEE: Ne figure pas dans la liste CE des substances dangereuses (Annexe 1 de la directive 67/548/CEE et dans les modifications ultérieures).

REMARQUE :
L'information réglementaire comprise dans cette section se rapporte uniquement aux prescriptions les plus importantes applicables exclusivement au produit sur lequel est centrée cette fiche de sécurité. Il peut exister d'autres dispositions complémentaires de ces prescriptions, dont doivent tenir compte tous les utilisateurs.

16 AUTRE INFORMATION

Données sur le produit :

Numéros d'enregistrement :	Enregistré au EINECS (Nº EINECS: a 231-820-9) Inscrit au registre MITI Inscrit au registre AICS Enregistré au TSCA Inscrit au registre canadien (CEPA DLS) Enregistré dans l'inventaire coréen.

Les utilisateurs sont exposés à des risques éventuels, dans le cas où le produit serait utilisé pour des usages qui ne seraient pas ceux mentionnés ci-dessus.

Tous les renseignements inclus ici sont fondés sur les connaissances relatives du produit en question, au moment de leur rédaction. Toute l'information est indiquée de bonne foi.

Selon la réglementation, les utilisateurs doivent connaître et appliquer toutes les normes pertinentes.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exclusive.

Cette information n'exempte pas les utilisateurs de prendre toutes précautions, non mentionnées ci-dessus, en rapport avec l'utilisation du produit dont ils sont seuls responsables.